



Ouverture des inscriptions scolaires et demandes de dérogation

2024 – 2025

Les inscriptions des enfants entrant pour la première fois à l'école maternelle ou l'école élémentaire de Pouilly-Fleury, ainsi que les demandes de dérogation, se feront du 18 mars au 14 avril 2024, selon les étapes suivantes :

- **INSCRIPTION SCOLAIRE :**

Afin de vous délivrer un certificat d'inscription nécessaire à l'admission de votre enfant à l'école maternelle ou à l'école élémentaire :

1 : télécharger, imprimer et compléter le dossier d'inscription ci-joint (sur le site de la mairie de Fleury ou de Pouilly)

2 : Déposer le dossier d'inscription et les pièces justificatives, dans une grande enveloppe dans la boîte aux lettres du SIVOM (19 chemin de Metz, près du portail de secours de l'école) **avant le 14 avril 2024**.

3 : Un certificat d'inscription vous sera envoyé par mail (merci de l'écrire lisiblement)

- **DEMANDE DE DEROGATION :**

1 : Télécharger le dossier de demande de dérogation ci-joint (sur le site de la mairie de Fleury ou de Pouilly)

2 : Envoyer le dossier complet par mail : secretariat@sivomdepouillyfleury.fr ou déposer dans la boîte aux lettres du SIVOM (19 chemin de Metz, près du portail de secours de l'école)

3 : La décision d'acceptation ou de refus de votre demande vous sera envoyée par mail. En cas d'acceptation, voir la rubrique : **INSCRIPTION SCOLAIRE**

- **ADMISSION A L'ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE :**

Lorsque vous aurez reçu le certificat d'inscription, prenez contact avec

la directrice de l'école maternelle : Mme JURION : ce.0572111@ac-nancy-metz.fr

le directeur de l'école élémentaire : M. ANDING : ce.0572244@ac-nancy-metz.fr

En vue de ce rendez-vous d'admission, merci de préparer :

- Le certificat d'inscription
- **copie** du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- **copie** des pages 97 à 103 du carnet de santé de l'enfant
- certificat de radiation de l'école précédente, pour les nouveaux arrivants
- **copie** de la décision du tribunal accordant la garde de l'enfant en cas de divorce ou de séparation.